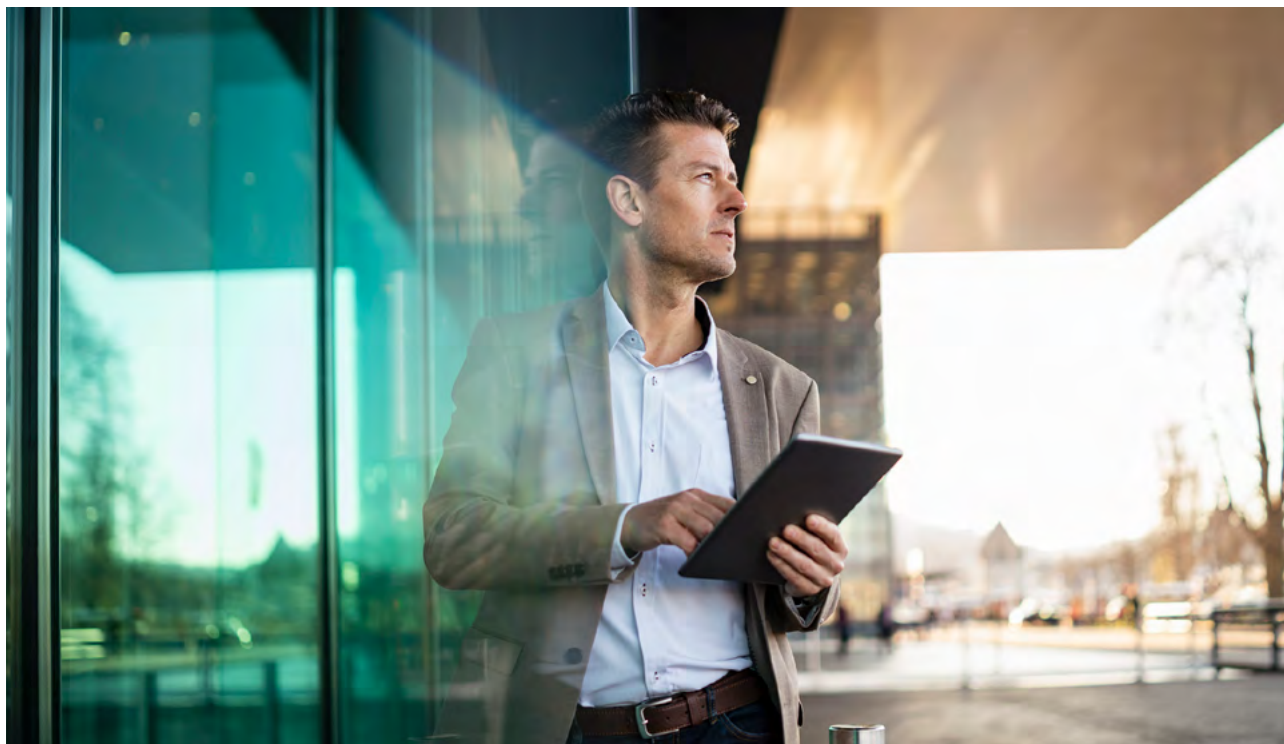


CA Oblig Euro (Juin 2023)

Titre de créance d'une maturité de 5 ans présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, offrant un rendement minimum à l'échéance*



Eligibilité : Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire ("PERI CTO") et assurance vie.

Durée de l'investissement conseillée : 5 ans

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions ("l'Émetteur", véhicule d'émission dédié de droit français) et Crédit Agricole SA ("Le Garant") offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Émetteur, au titre de CA Oblig Euro (Juin 2023). Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A

Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'au 28/07/2028 ("l'Échéance"). En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable à priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

Le Capital, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de souscription (du 06/06/2023 au 18/07/2023 sauf clôture anticipée ou annulation sans préavis au gré de l'Émetteur) et conservant CA Oblig Euro (Juin 2023) jusqu'à l'Échéance.

Communication à caractère promotionnel : veuillez vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

- CA Oblig Euro (Juin 2023) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Émetteur").
- **Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit à l'Échéance le remboursement aux investisseurs de CA Oblig Euro (Juin 2023) tel que décrit dans la "Description de la formule" en page 6.**
- Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire des Titres. Le remboursement de CA Oblig Euro (Juin 2023) mentionné dans ce document est valable à l'Échéance du 28/07/2028 ("Échéance"), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 06/06/2023 et le 18/07/2023 et est calculé sur la base de la valeur nominale CA Oblig Euro (Juin 2023), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.
- Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir du 28/07/2023 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales, et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.
- L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euro (Juin 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- "Euro Stoxx 50®" ou "Indice" : désigne l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. L'Euro Stoxx 50® est un indice boursier composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché. Sa performance ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

CA Oblig Euro (Juin 2023) vous permet de bénéficier d'un capital garanti⁽¹⁾ à l'Échéance des 5 ans avec un gain fixe⁽¹⁾ acté annuellement assorti d'un gain bonus⁽¹⁾ potentiel acté annuellement.

Le gain bonus de CA Oblig Euro (Juin 2023), acté annuellement, dépend de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® et pourra être nul si la Performance de l'Indice, constatée chaque année, est négative par rapport à sa Valeur Initiale.

En souscrivant à CA Oblig Euro (Juin 2023), l'investisseur accepte de plafonner ses gains bonus à un montant prédéterminé conditionné pouvant ainsi être nul, en contrepartie d'une garantie du capital⁽¹⁾ à l'Échéance et d'un gain fixe⁽¹⁾ prédéterminé acté annuellement. Les gains bonus étant conditionnés peuvent être nuls.

Les gains sont calculés annuellement et seront versés à l'Échéance des 5 ans.

Remboursement de l'intégralité du Capital à l'Échéance

Quelle que soit l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®, remboursement de l'intégralité du Capital⁽¹⁾ à l'Échéance au terme des 5 ans (hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.), même en cas de forte baisse de l'Indice.

En cas de revente avant l'Échéance, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾.

Comment fonctionne CA Oblig Euro (Juin 2023) ?

CA Oblig Euro (Juin 2023) est un placement d'une durée de 5 ans avec un remboursement de l'intégralité du Capital⁽¹⁾ majoré de gains fixes⁽¹⁾ et de gains bonus⁽¹⁾ potentiels, si vous conservez le Titre jusqu'à l'Échéance.

Chaque année (de 1 à 5 ans), CA Oblig Euro (Juin 2023) enregistre un gain fixe⁽¹⁾ de 2 % et un gain bonus⁽¹⁾ potentiel de 2,70 % déterminé comme suit :

Si la Performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale :

Un gain bonus⁽¹⁾ de 2,70 % est acté

Si la Performance de l'indice Euro Stoxx 50® est négative par rapport à sa Valeur Initiale :

Aucun gain bonus⁽¹⁾ n'est acté

Les gains fixes et gains bonus seront versés à l'Échéance des 5 ans

À l'Échéance des 5 ans, CA Oblig Euro (Juin 2023) offre :

L'intégralité du Capital⁽¹⁾

+

La somme des gains fixes⁽¹⁾ année après année

+

La somme des gains bonus⁽¹⁾ potentiels, actés année après année

L'investisseur recevra un montant minimum de 110 % (soit un TRAB de 1,92 %⁽²⁾) jusqu'à un maximum de 123,50 % (soit un TRAB de 4,31 %⁽²⁾)

BON À SAVOIR

La performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est calculée tous les ans. La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 1^{er} août 2023, 2 août 2023 et 3 août 2023. Pour plus de détails, consulter la rubrique : « Description de la formule » page 6.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

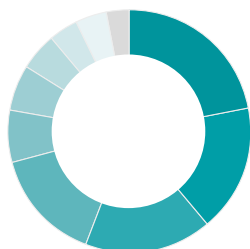
(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 28/07/2023 à la date d'Échéance.

L'indice Euro Stoxx 50® en détail

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'**Euro Stoxx 50®** regroupe **50 des principales sociétés de la zone euro**. Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une **diversification géographique et sectorielle** : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone Euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

Une diversification sectorielle des entreprises au 25/05/2023



- Consommation cyclique : 22 %
- Finance : 17 %
- Industries : 17 %
- Technologies : 15 %
- Santé : 7 %
- Énergie : 6 %
- Consommation non cyclique : 5 %
- Matériaux de base : 4 %
- Services aux collectivités : 4 %
- Télécommunications : 3 %

Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50®

1. ASML Holding NV	Pays-Bas	6. Siemens	Allemagne
2. LVMH	France	7. L'Oreal	France
3. TotalEnergies	France	8. Schneider Electric	France
4. SAP	Allemagne	9. Allianz SE	Allemagne
5. Sanofi	France	10. Air Liquide	France

Source : www.stoxx.com - Données au 25/05/2023



➤ Suivez l'évolution de l'Euro iStoxx 50® :

www.stoxx.com

(Symbole: SX5E)

Événements exceptionnels affectant l'indice Euro Stoxx 50®

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit CA Oblig Euro (Juin 2023).

Avantages et inconvénients de CA Oblig Euro (Juin 2023)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 6 juin 2023 au 18 juillet 2023

AVANTAGES

- À l'Échéance des 5 ans, CA Oblig Euro (Juin 2023) est remboursé de l'intégralité du Capital⁽¹⁾ majoré :
 - de la somme des gains fixes⁽²⁾ de 2 % par année, soit 10 % à 5 ans, soit un TRAB de 1,92 % et
 - des gains bonus⁽²⁾ potentiels, actés de 2,70 % année après année si la Performance de l'indice Euro Stoxx 50^{*} est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale,

dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 6 juin 2023 au 18 juillet 2023) et a conservé son placement pendant 5 ans (jusqu'à l'Échéance du 28 juillet 2028), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation et mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en Capital :
 - En cours de vie : en cas de revente avant l'Échéance, il existe un risque de perte partielle ou totale du Capital non mesurable à priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
 - Il existe un risque de perte en capital même à l'Échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.
- La durée du placement est de 5 ans. L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à l'Échéance pour bénéficier de la formule
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50^{*}.
- L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains bonus.

Les principaux risques de CA Oblig Euro (Juin 2023) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 7.

Quelles sont les spécificités de CA Oblig Euro (Juin 2023), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

CA Oblig Euro (Juin 2023) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com/priips/credit-agricole. La valeur de CA Oblig Euro (Juin 2023) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de CA Oblig Euro (Juin 2023).

CA Oblig Euro (Juin 2023) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez CA Oblig Euro (Juin 2023), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 28/07/2023, date de lancement de la formule. À cette date, le Capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support CA Oblig Euro (Juin 2023) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de CA Oblig Euro (Juin 2023), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. À partir du 01/08/2023, CA Oblig Euro (Juin 2023) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflétera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de juin 2023, début de la période de souscription (soit plus de deux mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Émetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte. En cas d'annulation par l'Émetteur de l'émission CA Oblig Euro (Juin 2023), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire CA Oblig Euro (Juin 2023) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le Capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de CA Oblig Euro (Juin 2023) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de CA Oblig Euro (Juin 2023) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à CA Oblig Euro (Juin 2023).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

Exemples	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Au 28/07/2028, aucun gain bonus n'a été enregistré sur la période.	1,92 %	0,91 %
Au 28/07/2028, 3 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	3,38 %	2,35 %
Au 28/07/2028, 5 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	4,31 %	3,27 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. CA Oblig Euro (Juin 2023) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 28/07/2023 à la date d'Échéance.

Questions / Réponses

Pourquoi investir sur CA Oblig Euro (Juin 2023) :

- Pour bénéficier à l'Échéance d'un remboursement de l'intégralité du Capital⁽¹⁾ majoré de la somme des gains fixes et en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® aux dates de constatation annuelle, de potentiels gains bonus⁽¹⁾, actés année après année.

Puis-je revendre CA Oblig Euro (Juin 2023) avant l'échéance du 28/07/2028 ?

- CA Oblig Euro (Juin 2023) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5^e jour ouvré avant la Date d'Échéance.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'Échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable à priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de CA Oblig Euro (Juin 2023) ?

- La performance finale de CA Oblig Euro (Juin 2023) ne sera connue qu'à l'Échéance (le 28/07/2028), car elle dépend des potentiels gains bonus actés d'année en année.

Toutefois, **vous pouvez suivre** la valorisation de CA Oblig Euro (Juin 2023) sur :

www.ca-sicavetfcp.fr

et l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® sur le site Internet :

www.stoxx.com (symbole : SX5E)

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans CA Oblig Euro (Juin 2023) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 30/06/2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°22-253 ([le prospectus de base](#)), le premier supplément en date du 30/08/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-360 ([le "Premier Supplément"](#)), le deuxième supplément en date du 25/11/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-468 ([le "Deuxième Supplément"](#)), le troisième supplément en date du 04/01/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-005 ([le "Troisième Supplément"](#)), le quatrième supplément en date du 22/02/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-051 ([le "Quatrième Supplément"](#)), le cinquième supplément en date du 20/04/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-122 ([le "Cinquième Supplément"](#)) et le sixième supplément en date du 30/05/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-192 ([le "Sixième Supplément"](#)), constituant ensemble le "Prospectus de Base", et les Conditions Définitives en date du 31/05/2023 ([les "Conditions Définitives"](#)). Le Prospectus de Base est valable jusqu'au 29/06/2023. La date exacte du nouveau prospectus de base qui lui succèdera n'est pas connue au jour de la rédaction de cette communication à caractère promotionnel mais ce nouveau prospectus de base devra être approuvé et publié au plus tard le 29/06/2023. La date exacte dépendra de la date d'approbation par l'AMF. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'Émetteur et le Garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site de l'Émetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Amundi Finance Emissions (www.amundi-finance-emissions.com).

- le Document d'informations clés en date du 31/05/2023 disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

Nature juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie
Période de souscription	Du 06/06/2023 au 18/07/2023. La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com .
Code ISIN	FR001400HI80
Émetteur	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
Garant de la formule	Crédit Agricole S.A. garantit à l'Échéance le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre de la formule ⁽¹⁾ décrite ci-dessous.
Prix d'émission	100 € à la date d'émission le 06/06/2023. Le prix de souscription est de 100 € pendant la période de souscription.
Date d'échéance	28/07/2028
Durée d'investissement conseillée	5 ans
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur nominale	100 €
Cotation	Les Titres seront admis à la négociation sur Euronext Paris (www.euronext.com) avec effet à compter du 01/08/2023
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾ à l'échéance	Remboursement de l'intégralité du Capital (hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.). En cours de vie du produit, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital
Sous-jacent	Euro Stoxx 50 [*] disponible sur www.stoxx.com (symbole : SX5E)
Description de la formule⁽¹⁾	Pour les investisseurs ayant souscrit jusqu'au 18/07/2023, et détenant les obligations au jour de l'Échéance, l'objectif est d'acter, chaque année, pour chaque Titre détenu : • Un gain fixe de 2 %^(b) • Un gain bonus de 2,70 %^(b) si la Performance de l'Indice^(a) est positive ou nulle à la "Date de de Constatation Annuelle de l'Indice". Si à la "Date de Constatation Annuelle de l'Indice", la Performance de l'Indice^(a) est négative, aucun gain bonus ne sera acté L'investisseur bénéficiera à l'Échéance de 5 ans de l'intégralité du Capital majorée de la somme des gains fixes et bonus actés année après année. Le remboursement sera au minimum égal à 110 %^(b) (soit un TRAB de 1,92 %^(c)) et au maximum égal à 123,50 %^(b) (soit un TRAB de 4,31 %^(c)). (a) définie ci-après - (b) appliqué au Capital - (c) calculé entre le 28/07/2023 et la date d'Échéance du 28/07/2028.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Caractéristiques principales

Description de la formule ⁽¹⁾	Modalités de calcul des Performances de l'Indice : Performance N An(s) = Valeur N An(s) / Valeur Initiale – 1 La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 1^{er} août 2023, 2 août 2023 et 3 août 2023.	
	Valeur de l'Indice	Date de Constatation Annuelle de l'Indice
	Année 1	11 juillet 2024
	Année 2	10 juillet 2025
	Année 3	10 juillet 2026
	Année 4	12 juillet 2027
Coûts inclus dans l'investissement	Année 5	12 juillet 2028
	Le gain bonus est acté si	
	Performance 1 An ≥ 0%	
	Performance 2 Ans ≥ 0%	
	Performance 3 Ans ≥ 0%	
	Performance 4 Ans ≥ 0%	
Avertissement	Performance 5 Ans ≥ 0%	
	Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.	
	Marché secondaire	
	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5 ^e jour ouvré avant la Date d'Échéance.	
	Agent de calcul	
	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts	
Avertissement	Pour plus d'information sur les coûts, veuillez vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés de CA Oblig Euro (Juin 2023) disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.com . Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et à minima une fois par an sur la durée de vie du produit.	
	L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euro (Juin 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.	
	Facteurs de risques il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de CA Oblig Euro (Juin 2023) (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :	
	Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).	
	Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement du Capital ⁽¹⁾ majoré du rendement.	
	Risque de mise en résolution : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital ⁽¹⁾ . En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Émetteur et le Garant Crédit Agricole S.A. pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).	
Avertissement	Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori par rapport au Capital ⁽¹⁾ .	
	Risques relatifs aux titres indexés sur Indices : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euro Stoxx 50® et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.	

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. et a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Émetteur : Amundi Finance Emissions – société anonyme de droit français - siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 9 127 682 148 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTRouGE Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416

Agent Placeur : Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91 - 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances.

Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'indice Euro Stoxx 50® (ci-après dénommé "Indice") est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. CA Oblig Euro (Juin 2023) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Crédit photo : Gettyimages

Mise à jour : Mai 2023

